

Hélène Conway-Mouret, ministre chargée des Français de l'étranger, détaille ses projets pour l'enseignement scolaire

« Nous allons demander au ministère de l'Éducation nationale de faire des efforts vers l'international », déclare Hélène Conway-Mouret, ministre chargée des Français de l'étranger, lors d'une interview réalisée le 18 septembre 2012. « Il est clair que ces dernières années, les suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale ont eu des conséquences sur le nombre de professeurs détachés à l'étranger. Le nombre de professeurs titulaires était fixe, mais le nombre d'élèves scolarisés a lui augmenté. Localement, des personnels non titulaires ont été recrutés. Or, il y a un lien entre qualité de l'enseignement et personnels titulaires », poursuit la ministre. Dès lors, « l'idée est de pouvoir réinjecter autant que nous le pourrions des professeurs qualifiés », affirme la ministre. Suppression de la PEC, ouverture d'une concertation en janvier 2013, relations avec le MEN etc., Hélène Conway-Mouret détaille les chantiers de son ministère, son objectif étant de « diversifier et multiplier » l'offre scolaire française à l'étranger.

Comment s'est passée cette rentrée 2012 pour les établissements français à l'étranger?

Hélène Conway-Mouret : La rentrée s'est bien passée. Près de 5 000 élèves de plus sont scolarisés cette année. En même temps, ce n'est pas une surprise puisque chaque année, la demande croît en moyenne de 4 %. C'est notamment le cas en 2012 dans certaines zones géographiques telles que le Canada, l'Asie et certains pays d'Amérique du Sud.

Sur les 300 000 élèves scolarisés, 115 000 sont Français et près de 200 000 sont des élèves nationaux ou de pays tiers. C'est l'illustration que ce réseau scolaire est populaire. Et ce succès va être grandissant. Sur les 13 000 bacheliers accueillis dans le réseau, 15 % obtiennent la mention très bien. Le taux de réussite au baccalauréat atteint 95 %. Cela ne peut qu'inciter de nombreuses familles à vouloir scolariser leurs enfants dans les établissements français.

Par ailleurs, je souhaite évoquer la rentrée à Tripoli. Dans un contexte difficile, celle-ci s'est bien passée. C'est un moment fort pour l'espérance que cela représente. Le fait que les enfants puissent aller à l'école et faire une rentrée normale est un signe positif.

L'annonce de la suppression de la PEC est survenue rapidement après l'élection de François Hollande. Certaines familles qui en bénéficiaient ont-elles rencontré des difficultés financières?

Hélène Conway-Mouret : La PEC était une mesure injuste, car non soumise à des conditions de ressources. Aujourd'hui, l'état de nos finances publiques ne permet pas cette générosité, qui va bien au-delà de ce qui est attendu par les familles. Sur les 115 000 élèves scolarisés, 7 % seulement bénéficiaient de la PEC. Ils n'en consommaient pas moins de 25 % de la dotation globale. Cela représentait du point de vue budgétaire un vrai problème : l'année dernière, il a fallu voter une rallonge budgétaire de dix millions d'euros. Cette année, elle aurait été doublée.

Je me suis engagée à ce que les crédits qui lui étaient alloués soient redistribués aux familles, sur critères sociaux. C'est ce qui va advenir sur le prochain triennum.

Dans quelques semaines, la commission nationale des bourses se réunira et l'ensemble des nouveaux critères d'attribution de bourses seront présentés. Cette redéfinition des critères a vocation à faire bénéficier un plus grand nombre de familles d'une aide à la scolarité.

Quel est le montant de ces crédits qui seront reversés sous forme d'aide à la scolarité ?

Hélène Conway-Mouret : On ne peut pas connaître le budget aujourd'hui puisque la PEC existait au printemps dernier, et que les familles qui bénéficiaient de la PEC n'avaient pas forcément fait une demande de bourse. La première mesure que nous avons prise a été de demander aux postes [consulaires] de contacter les familles susceptibles de pouvoir bénéficier d'une aide. Ces familles ont été suivies, les dossiers de bourse ont été présentés et les commissions locales de bourse vont bientôt se réunir. Là aussi, nous avons signalé de façon très claire aux membres de ces commissions locales qu'ils avaient pour mission de prêter une attention toute particulière aux familles se situant à la marge des critères tels qu'ils sont appliqués aujourd'hui.

À combien estime-t-on le nombre de ces familles ?

Hélène Conway-Mouret : Les commissions ne se sont pas réunies, on ne peut pour l'instant pas évaluer ce nombre. Mais par exemple, à Bruxelles, qui est un poste gigantesque, vingt dossiers de bourse supplémentaires ont été déposés. Et en Afrique du Sud, cinq. L'afflux annoncé de familles en détresse n'a donc pas eu lieu.

Par ailleurs, les différents acteurs ont joué le jeu de manière honorable. À savoir que les entreprises qui s'étaient désengagées - pour un certain nombre en tout cas - ont spontanément repris en charge les frais de scolarité de leurs employés. C'est un point positif. Aux États-Unis, par exemple, des établissements ont baissé leurs frais de scolarité. Dans d'autres cas, des paiements différés, étalés dans le temps, ont été mis en place pour faciliter la rentrée pour les familles qui n'avaient pas « budgété » l'arrêt de la PEC.

Outre la suppression de la PEC, quels chantiers prévoyez-vous de lancer en ce début de quinquennat?

Hélène Conway-Mouret : La mission qui m'a été confiée par Laurent Fabius est également de repenser l'offre scolaire à l'étranger. Nous avons de beaux outils : l'AEFE, le label FrancÉducation, la mission laïque française. L'idée est de diversifier notre offre et de la multiplier. Il existe déjà des sections d'enseignement bilingue, des programmes FLAM [Français langue maternelle] dans la plupart des pays. Ceux-ci méritent d'être développés, encouragés. Dans l'enveloppe globale que nous avons, nous devons repenser comment tous ces différents acteurs se complètent afin d'absorber cette demande croissante.

D'autre part, le parc immobilier vieillit. Il a besoin d'être entretenu et développé. Cette situation pèse sur certaines familles, constamment appelées à ajouter une petite somme sur des frais de scolarité déjà élevés, pour participer à la construction ou l'entretien des établissements scolaires.

Pour essayer d'enrayer cela, il faut penser par exemple aux écoles locales où l'on pourrait multiplier la présence de l'enseignement français, avec l'ouverture de sections bilingue.

Combien de sections bilingues souhaitez-vous ouvrir ?

Hélène Conway-Mouret : Il faut d'abord regarder où se trouve la demande. Notre méthode de travail consiste à créer un groupe de travail, qui fera l'état des lieux. Il réalisera une cartographie de notre présence, tout en élaborant une projection de l'évolution de la communauté française.

L'idée est de constituer une base de travail avant de lancer une large concertation début 2013. Les postes, les élus, tous ceux qui sont intéressés par la scolarité française à l'étranger, les syndicats, les associations de professeurs et de parents d'élèves pourront y participer. Je rendrai ensuite des propositions au ministre des affaires étrangères en juin 2013.

Il faudra reprendre également les conclusions des États généraux de l'enseignement qui ont eu

lieu en 2008, et qui listaient un certain nombre de propositions. Il faut voir ce qui a été mis en place, comment cela a marché, et éventuellement s'en inspirer. Car pour l'instant, les moyens financiers, nous les avons. Mais cela ne suffira pas. Après 2015, on risque de se retrouver avec un réseau tellement sous tension qu'il faudra redéfinir à nouveau tout ce que nous faisons. Ce réseau est victime de son succès.

Travaillez-vous en lien avec le ministère de l'Éducation nationale pour favoriser la mobilité des enseignants?

Hélène Conway-Mouret : Ce sont les recteurs qui décident de détacher les enseignants. Mais il est clair que ces dernières années, les suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale ont eu des conséquences sur le nombre de professeurs détachés à l'étranger. Car les recteurs, en détachant des personnels, se privaient de professeurs dans leurs propres académies.

Mais ces suppressions de postes n'ont pas créé de tensions à proprement parler. L'AEFE a vu son plafond d'emplois figé : le nombre de professeurs titulaires était fixe, mais le nombre d'élèves scolarisés a lui augmenté. Localement, des personnels non titulaires ont été recrutés. Or, il y a un lien entre qualité de l'enseignement et personnels titulaires. L'idée est de pouvoir réinjecter autant que nous le pourrions des professeurs qualifiés, à la pointe de la pédagogie et de tout ce qui est fait en France. Il y a besoin d'un rééquilibrage dans les statuts du corps enseignant.

Nous allons demander au ministère de l'Éducation nationale de faire des efforts vers l'international. Nous travaillons d'ailleurs beaucoup en interministériel et faisons par exemple partie de la concertation pour la refondation de l'école de la République. Le réseau de l'AEFE a des choses à y apporter, il se confronte à d'autres systèmes scolaires et s'adapte selon les pays à d'autres rythmes scolaires qui peuvent être bénéfiques et enrichir la réflexion aujourd'hui. Ce réseau a aussi une valeur ajoutée d'ordre pédagogique. C'est un réseau innovant, notamment pour l'enseignement bilingue dès la maternelle, et cela peut intéresser l'Éducation nationale en France.